

CIRCULAIRE N° 40/ 2026 – 22 septembre 2026

OBJET : Le ministre de l'Education ne fait pas respecter la loi !
Visite du pape : le secrétaire général de l'enseignement catholique propose aux établissements de banaliser la journée de vendredi
Paru dans ToutEduc Scolaire le lundi 21 septembre 2026.

DESTINATAIRES : Responsables des Unions - Conseillers fédéraux

Chères et chers collègues

Le ministre de l'Education ne fait pas respecter la loi !

L'article L 442-1 du Code de l'Éducation, dans sa rédaction issue de l'article premier de la loi du 31 décembre 1959, dite « loi Debré », stipule que : « L'établissement [privé sous contrat], tout en conservant son caractère propre, doit donner cet enseignement dans le respect total de la **liberté de conscience** ». L'article L. 442-5 du même code précise que ces établissements dispensent « un enseignement conforme aux programmes de l'enseignement public ».

Notre Fédération des DDEN fidèle au Serment de Vincennes demande l'abrogation de cette loi Debré que le ministre aggrave, en continuant à instaurer un concordat scolaire.

Paru dans ToutEduc Scolaire le lundi 21 septembre 2026

Visite du pape : le secrétaire général de l'enseignement catholique propose aux établissements de banaliser la journée de vendredi

"A l'occasion de la venue en France du pape Léon XIV", le SGEC propose aux établissements catholiques de faire du vendredi 25 septembre une "journée des communautés". Dans un courrier que ToutEduc s'est procuré, le secrétaire général de l'enseignement catholique fait état du souhait exprimé par "de nombreux chefs d'établissement, directeurs diocésains, équipes éducatives et représentants de parents" de faire de cet événement "un véritable temps éducatif, en lien avec le caractère propre (des) établissements".

Il ajoute que cette "journée des communautés éducatives", créée il y a plusieurs années, à l'instar de certaines journées du public, que n'encadre aucun texte réglementaire mais dont ministère et rectorats sont prévenus, et qui "a lieu ordinairement début décembre", revêtira "un caractère obligatoire pour les élèves comme pour l'ensemble des enseignants et des personnels, au même titre que toute autre journée scolaire (...). Cette obligation de présence ne s'accompagne d'aucune obligation de conviction : il ne s'agit pas d'imposer une démarche religieuse, mais de permettre à chaque élève de comprendre l'événement, d'en débattre et, s'il le souhaite, d'y prendre part individuellement."

Le courrier fait état de ressources disponibles, dont le "JT du pape" sur la chaîne YouTube de Bayard et donne des exemples d'activités comme la "lecture d'albums jeunesse sur la fraternité entre enfants du monde", la "découverte du Vatican et du rôle du pape", un projet "autour de la civilisation de l'amour", une visite en Ehpad, un "atelier sur le harcèlement", un "temps spirituel facultatif : silence, prière (...)". Il suggère aussi de "construire la journée avec l'APEL, l'OGEC et, là où c'est pertinent, la paroisse ou un établissement voisin".

Amitiés laïques et fédérales.

La Fédération des DDEN